

11-2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

# ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION (circulation interdite)

Mairie de Louvetot  
980 route du Bourg  
76490 Louvetot

Le Maire de la commune de : Louvetot

VU :

- Le Code de la Route,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

**CONSIDERANT** que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

- Fermeture à la circulation.
- Interdiction de stationner pour les VL et PL
- Interdiction de dépasser pour les VL et PL

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** A compter du 10/06/2025 et pendant la durée des travaux, la circulation sera interdite sur le chemin de la Butte dans sa section comprise entre .....

Seul l'accès des riverains sera autorisé.

**ARTICLE 2 :** L'itinéraire de déviation empruntera les .....

**ARTICLE 3 :** A l'approche du chantier, sur le chantier même ainsi que sur le jalonnement de la déviation, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

**ARTICLE 4 :** Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Application du présent arrêté sera adressée à :

- M. Le Maire de la commune
  - M. Le Commandant du groupement de gendarmerie de Rives en Seine
  - M. Le Directeur de l'entreprise chargé des travaux
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à : Louvetot



Le : 05/06/2025